



Votre candidature

Le dispositif Conseiller numérique France Services, c'est **QUOI** ?

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat subventionne le recrutement de 4000 médiateurs numériques pour aider les Français à utiliser les outils numériques.

Une formation financée par l'Etat (voir page 3) est obligatoirement suivie à leur prise de poste.

Ces conseillers numériques sont nécessairement recrutés à plein temps sur leurs missions de médiation numérique et doivent s'adresser au grand public, sans restriction d'aucune sorte.



QUELLES STRUCTURES sont éligibles au dispositif ?

Et à **COMBIEN** s'élève la subvention de l'Etat ?

Structures publiques

Les collectivités territoriales, les établissements publics territoriaux, leurs groupements et les établissements publics qui leur sont rattachés

Les établissements publics administratifs et établissements publics industriels et commerciaux

Les services déconcentrés de l'Etat (préfecture, sous-préfecture, etc.)

Les groupements d'intérêt public dont la convention constitutive ouvre le recrutement sur des contrats de droit privé

50 000 €
sur 24 mois
par poste

Structures privées

Les associations

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire

Les fondations

32 000 € sur 18 mois
ou **40 000 €** sur 24 mois
par poste

COMMENT le dispositif s'articule-t-il avec les autres programmes connexes ?

Les conseillers numériques peuvent exercer leurs missions de médiation dans les **France Services**, mais ont des missions distinctes des agents France Services.

Les conseillers numériques peuvent être amenés à conclure des mandats avec **Aidants Connect**, outil qui sécurise la relation entre l'aidant numérique et l'utilisateur pour ses démarches administratives.

Pour l'articulation avec le **Pass numérique**, merci de vous référer à [cette notice](#).



Quelques étapes à suivre

COMMENT recruter un conseiller et obtenir une subvention ?

1 Vous déposez une candidature sur la plateforme conseiller-numerique.gouv.fr ;
Votre candidature équivaut à vos réponses aux 12 questions.
Pour les structures publiques : publiez dès maintenant une fiche de poste sur emploi-territorial.fr. Les structures privées peuvent le faire sur leur site ou ailleurs.

2 Votre candidature est examinée par votre préfecture et le comité national de sélection, qui la valide ou la rejettent ;
Il est nécessaire de répondre aux sollicitations de la préfecture sur votre projet.
Vous êtes informé par courriel de l'issue du comité national de sélection.
Si vous n'avez pas reçu de nouvelles, c'est que votre candidature n'est pas encore passée en comité national de sélection.
Une 2^e vague de comités de sélection est prévue en juillet 2021.

3 Si votre structure est déclarée comme éligible au dispositif, vous accédez à l'espace « Structure » pour analyser les candidatures ;
Votre compte doit être créé à partir du courriel de validation à l'issue du comité de sélection.
Il est impératif de passer par la plate-forme pour recruter un conseiller numérique.

4 Vous faites passer un/des entretien(s) pour sélectionner un/des candidat(s) ;
Si vous avez déjà identifié un candidat, demandez-lui de s'inscrire pour le retrouver sur la plate-forme.

5 Une fois votre choix arrêté, vous cliquez sur « Valider cette candidature » ;
Cette action est indispensable et déclenche la suite de la procédure.
Une fenêtre s'ouvre pour vous indiquer le lien à suivre dans Démarches simplifiées.
Vous avez 2 mois maximum pour effectuer votre recrutement à partir du comité de sélection (dont 15 jours maximum d'instruction par la Banque des Territoires du dossier complété).

REPUBLICQUE FRANÇAISE
CONSEILLER NUMÉRIQUE France Services

Devenir conseiller Engager un conseiller

Je souhaite engager un Conseiller numérique France Services

1. Vous êtes ? *

- Une commune
- Un département
- Une région
- Un établissement public de coopération intercommunale
- Une collectivité à statut particulier
- Une structure privée (associations, entreprise de l'ESS, fondations, GIP)

Cet espace dédié aux structures permet la consultation de candidatures et la sélection de candidats. Il met à disposition également de la documentation et l'affichage de ses informations.

Connexion

Rappel sur les étapes du processus de recrutement des conseillers numériques France Services

- Inscription sur la plateforme conseiller-numerique.gouv.fr
- Concertation territoriale
- Étude des candidatures (Vous êtes ici)
- Conduite des entretiens de recrutement
- Demande de subvention
- Signature du contrat

Adresse email

Mot de passe

Se connecter

Mot de passe oublié ?

Espace structure — | SIRET:

1 conseiller validé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires

Mes candidatures: [Nouvelles candidatures \(136\)](#) [Candidatures pré-sélectionnées \(3\)](#) [Candidatures non retenues \(0\)](#) [Candidatures validées \(0\)](#)

Mes informations: [Afficher toutes les candidatures \(136\)](#)

Mes documents: Recherchez

Mes démarches: Sélectionner le(s) niveau(x) Pix Diplômé ?

Trier par date possible de démarrage

Prénom	Nom	Statut	Date de candidature	Code postal	Résultat Pix
Dominic		Nouvelle candidature	17/11/2020	57420	Détails
Marc		Nouvelle candidature	28/11/2020	57300	Détails

← Retour à la liste

Alain |

Mes informations

Mes documents

Mes démarches

Situation professionnelle : en emploi

Diplômé : Non

A de l'expérience dans la médiation numérique : Oui

Lieu de résidence :

Date de démarrage possible : 19/11/2020

Courriel :

Téléphone :

Résultats Pix

Degré de maîtrise : ★★ ★

Télécharger l'analyse des résultats Pix

Document d'aide pour lire les résultats du diagnostic des candidats

Valider cette candidature Annuler

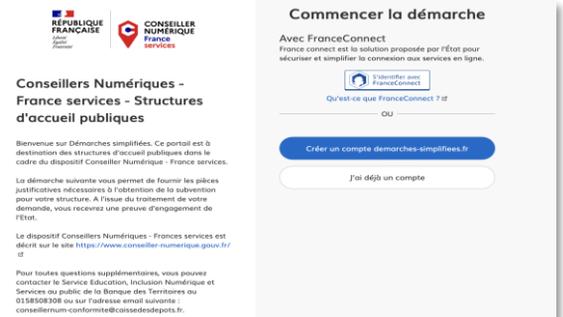


Quelques étapes à suivre

COMMENT recruter un conseiller et obtenir une subvention ?

6 Vous déposez sur Démarches simplifiées les pièces justificatives nécessaires pour que la Banque des Territoires crée la convention ;

Toutes les informations demandées sur Démarches simplifiées sont obligatoires et sont liées à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.



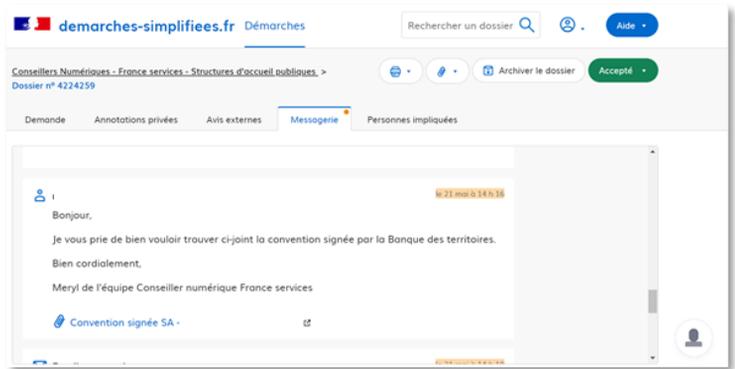
Si besoin, faites voter rapidement le recrutement et l'autorisation de signature de la convention (possibilité de nous demander la convention en avance via la messagerie démarches simplifiées).

7 Vous signez la convention de subventionnement ;

La convention vous est envoyée via démarches simplifiées.

A cette étape un formulaire vous est soumis pour récolter la taille vestimentaire du conseiller, afin de préparer sa tenue.

La Banque des Territoires signe nécessairement en dernier.



8 Vous signez le contrat de travail avec le conseiller avant son départ en formation ;

Vous n'êtes pas obligé d'attendre la signature de la convention pour signer le contrat.



9 Le conseiller réalise un test de positionnement, l'organisme de formation vous confirme le lieu et la date d'entrée en formation ainsi que toute autre information utile ;

Le conseiller n'a pas besoin de son contrat signé pour réaliser le test de positionnement. Voir page 4 pour plus de précisions sur la formation.

10 A l'issue de sa formation, le conseiller peut prendre ses fonctions.





La formation

POURQUOI le conseiller suit-il une formation ?

Le conseiller numérique doit suivre une formation pour se préparer à ses missions de médiation numérique auprès des Français et pour représenter l'Etat financeur du dispositif. De plus, dans une logique d'amélioration de son employabilité future, le conseiller sera amené à valider le premier certificat de compétence professionnelle du titre professionnel « responsable d'espace de médiation numérique ».

COMMENT le conseiller est-il formé ?

Pour qu'une formation soit lancée en présentiel, 8 conseillers minimum doivent être inscrits à la même date dans un centre de formation.

Si les conditions ne sont pas réunies, le conseiller est formé à distance. Afin de contribuer à l'intégration de votre conseiller, cette formation peut être suivie depuis vos locaux.

COMBIEN de temps dure la formation ?

L'organisme de formation, fait passer un test de positionnement au conseiller numérique pour déterminer son besoin de formation. Par son expérience, l'organisme de formation est le plus à même de choisir le parcours du conseiller. Le test PIX proposé aux candidats ne couvre pas l'entièreté du domaine de la médiation numérique, son résultat ne saurait présager le parcours du conseiller.

Selon le niveau du conseiller numérique, cette formation dure **de 3 à 4 mois**, soit :

- 105 heures, en alternance,
- 280 heures, **en continu (35h par semaine)**,
- 350 heures, **en continu (35h par semaine)**,
- Ou 420 heures, **en continu (35h par semaine)**.



QUAND a lieu la formation ?

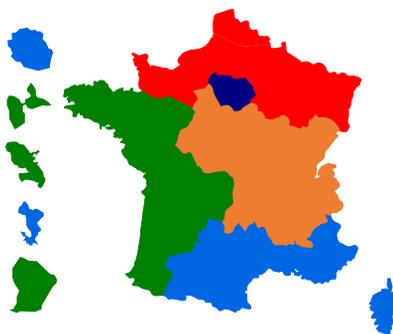
Votre candidature a été validée par le comité de sélection ? : l'organisme de formation de votre département vous contactera prochainement pour identifier une date de formation.

Votre candidature est encore en cours d'examen ? : la préfecture vous communiquera prochainement la date de formation fixée pour votre département à la rentrée.

La formation commence dans les jours qui suivent le début de contrat de travail.

QUI forme les conseillers ?

L'Agence nationale de la cohésion des territoires a attribué le marché à différents groupements.



Lot 1 (digital) | WEBFORCE 3 / L'Académie des héro.ine.s du numérique

Lot 2 | PoleS

Lot 3 | Les Assembleurs (AFPA SIMPLON)

Lot 4 | AFPA SIMPLON UNPIMMS

Lot 5 | AFPA SIMPLON UNPIMMS

Lot 6 | AFPA SIMPLON UNPIMMS



L'activité

QUE fait un Conseiller numérique France Services ?

Les conseillers numériques accompagnent les Français sur :

Leurs usages quotidiens : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;

Les usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;

La réalisation de démarches administratives en ligne.

Le versement de la subvention est conditionné à la réalisation de ces activités à temps plein.

Pour mener à bien ces missions, le conseiller numérique sera amené à

					
Répondre et informer l'utilisateur	Présenter à l'utilisateur les services et dispositifs disponibles	Accompagner l'utilisateur individuellement	Animer un atelier thématique	Rediriger l'utilisateur vers d'autres structures	Conclure des mandats avec Aidants Connect

COMMENT seront reconnus les conseillers numériques ?

Les conseillers numériques vont recevoir des tenues (deux polos et un sweatshirt) dans votre structure. Ces tenues ne sont pas obligatoires. Toutefois, il est vivement recommandé de revêtir ces tenues de manière à faciliter leur identification en tant que conseiller numérique. Par ailleurs, vous disposerez de différents accessoires et/ou objets afin de faire connaître le dispositif auprès du public (masques, sac en tissu, kakemono, oriflamme et autocollants).

QUEL OUTIL est utilisé pour suivre les accompagnements ?

Votre conseiller numérique aura accès à un réseau social à destination des 4000 conseillers numériques : l'espace COOP. Cet outil vise à créer un espace d'échange entre les conseillers numériques, à informer et outiller les conseillers dans leurs missions quotidiennes et à impulser une dynamique de projets entre conseillers.

Votre conseiller numérique renseigne régulièrement ses activités via son espace COOP. Tous les trimestres, un suivi régulier est effectué sur l'utilisation de la subvention